tulation Impériale. Ensuite elle fut reconduite à la porte de l'Eglise de la même maniere qu'elle y avoit été reçuë : On a sonné toutes les cloches de la Ville pendant tout le tems qu'a duré l'Entrée, & fait trois décharges générales de cent piéces de Canons chacune ; la premiere lorsque le Roi des Romains partit de l'endroit où on fut le recevoir ; la seconde lorsque S. M. étoit entrée dans la Ville ; & la troisiéme, en sortant de l'Eglise pour se rendre au Palais qui lui avoit été préparé. La Réine des Romains & toute la Famille de Baviere, qui étoient arrivées, *incognito* la veille, virent l'Entrée du Roi des fenêtres du Palais de l'Ordre Teutonique. Le soir les Palais des Electeurs de Mayence & de Cologne, & ceux de tous les Ambassadeurs Electoraux furent superbement illuminés. Voici la Capitulation que le nouvel Empereur a jurée.

Capitulation Impériale.

NOUS CHARLES VII. par la Grace de Dieu, élu Roi des Romains, toujours Auguste, &c. &c. &c. Confessons publiquement par ces Presentes, qu'après le décès de feu Sa Maj. Imp. Charles VI. du nom, de très-pieuse & très-glorieuse mémoire, par la Providence du Tout-Puissant, & par l'Election légitime des très-Reverends & très-Sérénissimes Philippe-Charles & Clement Auguste Archevêques de Mayence & de Cologne, &c. Archi-Chancelliers du St. Empire Romain en Allemagne & en Italie, Princes & Electeurs ; comme aussi au nom & de la part du très-Reverend François-Georges, Archevêque de Treves, Archi Chancellier du St. Empire Romain dans les Gaules & le Royaume d'Arles, & Prince Electeur ; en nôtre nom & de nôtre part, comme